

CONCERTATION PAC 2021-2027
Contribution écrite

Format à respecter obligatoirement.

Le nombre de caractères par réponse n'est pas limité.

Une fois finalisé, formulaire à renvoyer à serviceagri@maregionsud.fr.

1. Nom de la structure

La Coopération Agricole Sud

2. Nom du représentant légal

Stéphane Honorat - Président

3. Nom du référent PAC 2021-2027 pour votre structure

Elu :

Stéphane Honorat

Administratif :

Stéphanie Pons – Directrice

Frédéric Cordier – Ingénieur Conseil Stratégie, économie, renouvellement des générations

Sandrine Regaldo – Chargée de missions Grandes Cultures & Agroécologie

Aurélien Blanc – Chargé de missions Fruits & Légumes - RSE

4. Présentation succincte de la structure

La Coopération Agricole Sud est le syndicat professionnel régional qui regroupe 270 entreprises toutes filières.

Les coopératives agricoles représentent 40% de l'agroalimentaire en Région Sud – Provence – Alpes – Côte d'Azur, 3 agriculteurs sur 4, pour un chiffre d'affaire de 1,3 Milliards d'euros.

La Coopération Agricole Sud a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique, en proposant des services aux besoins de ses coopératives et autres organisations de producteurs adhérentes. Elle est aussi le porte-voix et force de proposition auprès des pouvoirs publics régionaux.

Représentant 10 filières de production régionale, La Coopération Agricole Sud apporte son expertise dans 8 domaines : gouvernance et stratégie, économie et performance, juridique, social et fiscal, transition agroécologique, qualité et RSE, filières et valorisation, foncier et formation.

5. Quelle est votre vision de l'avenir de votre filière / secteur et vos priorités pour son développement dans le cadre de la prochaine PAC 2021-2027

Les coopératives agricoles sont le prolongement de l'exploitation des agriculteurs. Non délocalisables, non opéables, elles s'inscrivent dans leurs territoires de manière pérenne.

De par leur nature, elles ont une responsabilité collective qui doit concilier les aspects économiques, sociétaux et environnementaux.

Les transformations demandées à l'agriculture doivent prendre en considération ces divers aspects :

- répondre aux attentes sociétales et aux transitions, notamment climatiques et sanitaires,
- prendre en considération la réalité des métiers et des pratiques,
- participer à la compétitivité des filières.

Au quotidien, les coopératives veillent à assurer cette équation pour accompagner l'ensemble des transitions sur leurs territoires.

A cela s'ajoute, une actualité sans précédent qui plonge le monde dans une crise économique et sociale lourdes de conséquences à long terme pour les entreprises et leurs activités. La pandémie de la Covid-19 réaffirme l'importance stratégique de l'alimentation. L'autonomie et la souveraineté alimentaires doivent être un point de réflexion essentiel pour bâtir le « Monde d'après ».

Les coopératives agricoles, ainsi, ont démontré, leur capacité de résilience, leur rôle essentiel dans le maintien des emplois et leur aptitude à nourrir la population d'un territoire tout en s'attachant à ce qu'il n'y ait pas de pénurie alimentaire.

Pour répondre à l'ensemble des attentes sociétales et faire face aux multiples aléas auxquels est exposé le secteur agricole, il est important de :

- Développer et consolider les outils de gestion des risques
- Renforcer l'organisation économique à travers les coopératives et saisir les opportunités proposées, notamment dans le cadre des programmes opérationnels
- Maintenir les aides couplées sur les productions en difficultés
- Accompagner la transition agroécologique, pour laquelle les coopératives jouent un rôle essentiel et sont un laboratoire d'idées
- Soutenir les zones à handicaps naturels pour maintenir l'activité en zone rurale
- Libérer le plein potentiel de l'agriculture, en redonnant tout son sens et tout son intérêt au marché intérieur avec une application égale dans l'ensemble des Etats membres de la réglementation européenne
- Anticiper le renouvellement des générations et permette d'investir dans la recherche. Il s'agit de repenser l'ensemble de la stratégie pour attirer des jeunes vers les métiers de l'agriculture : la seule manière de dynamiser le monde rural.

6. Quels sont les écueils à éviter pour votre filière / secteur dans les négociations, la mise en place et la mise en œuvre de cette PAC 2021-2027

La réduction des subventions du FEADER, pour les coopératives et leurs adhérents, porterait atteinte à leurs efforts pour apporter des réponses aux enjeux environnementaux et de qualité des produits. Cela impacterait également sur leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux. Si le budget Feader devait diminuer, il sera primordial de correctement dimensionner les enveloppes en fonction des enjeux (agroécologie, verdissement, aide à l'investissements amont / aval, ...). La Région Sud – Provence – Alpes – Côte d'Azur, par ses particularités agricoles, est peu bénéficiaire du 1^{er} pilier, et donc est plus impactée que d'autres région par ce déséquilibre entre les 2 piliers.

Dans le volet gestion des risques, il est nécessaire de poser un cadre précis : la gestion des risques relève actuellement du second pilier, une partie de cette gestion des risques devrait pourtant aussi relever du 1^{er} pilier (par le biais d'assurances calamités...).

Il est important également de rappeler que le FEADER doit porter le financement de l'agriculture et non de la ruralité et que pour le 2nd pilier, le niveau de subsidiarité doit être adapté, en cohérence avec les enjeux et attributions dévolues aux régions.

7. Position par thématique

8 thématiques sont imposées :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - Coopération, | - Investissements et transition des exploitations (exploitations et entreprises), |
| - Forêt, | - Renouvellement des générations, |
| - Hydraulique, | - Environnement (thématique transversale). |
| - Industries Agro-alimentaires, | |
| - Leader, | |

NB : Les thématiques sont dans chaque section présentées succinctement. Pour avoir des exemples de projets faits sur ces thématiques sur la programmation actuelle, se référer aux Guides des projets soutenus par des financements européens, disponibles sur ce lien : <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/projets-finances/guides-des-projets-soutenus-par-des-financements-europeens-en-region-provence-alpes-cotes-dazur/>

Pour chaque thématique qui la concerne, la structure devra répondre aux 7 questions suivantes :

- Objectifs (afin d'affiner les grandes directions à favoriser via les mesures)
- Enjeux et actions prioritaires (afin d'affiner les projets et les financements prioritaires)
- Enjeux et actions secondaires
- Sources possibles d'innovation
- Sources possibles d'économie
- Sources possibles de simplification
- Autres remarques

7.1. Coopération

Cette thématique couvre toutes les actions en lien avec l'émergence et la diffusion d'innovations et de projets multi-acteurs structurants. A titre d'exemple, sur la programmation actuelle, la mesure coopération a permis notamment d'accompagner les groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), des travaux de fond sur la gestion du foncier sur les territoires, les circuits courts, la recherche et l'innovation etc.

7.1.1. Objectifs

- 1- Renforcer la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire par l'intermédiaire des coopératives
- 2- Favoriser une gestion des risques de façon collective

7.1.2. Enjeux et actions prioritaires

1- Renforcer la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaire par l'intermédiaire des coopératives

- Conforter le rôle des coopératives et organisations de producteurs (OP) pour structurer afin de peser dans une filière
- Favoriser la diversification des circuits de distribution et la mise en place d'approvisionnements en circuits de proximité pour les coopératives, notamment pour répondre aux besoins des consommateurs, des collectivités et des industries agroalimentaires :
 - * Organiser une structuration de coopératives qui puissent répondre aux enjeux de notre territoire en circuits courts
 - * Faciliter l'accès des coopératives (garantie de qualité et traçabilité) aux marchés des collectivités et des IAA
 - * Accompagner financièrement la logistique inhérente à ces projets
- Soutenir l'émergence de SIQO pour assurer une meilleure valorisation des productions de nos territoires, et en garantir la qualité et la traçabilité. Leur permettre, si nécessaire de coconstruire leur projet en lien avec les industries agroalimentaires et de la restauration collective pour comprendre les attentes des clients et leurs assurer un débouché pérenne
- Accompagner les producteurs et les coopératives dans leurs efforts de réduction d'intrants et dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement :
 - * maintenir voire allonger la durée des aides à la conversion en agriculture biologique
 - * soutenir financièrement la mise en place de la certification HVE dans les exploitations de manière collective afin de massifier rapidement l'offre en produits régionaux certifiés.
- Aider à la structuration de filières régionales multi partenariales amont/aval : valorisation de productions locales pour une juste rémunération de l'agriculteur, une meilleure transparence des productions, qualité, traçabilité, répondant aux demandes des consommateurs, comme le projet Lou Pan d'Ici.

2- Favoriser une gestion des risques de façon collective

La gestion des risques doit se voir sous la forme d'une approche globale, résultant de la combinaison de plusieurs outils à divers niveaux.

- Un effort particulier doit être porté sur la formation des agriculteurs et la prévention des risques. Recherche, changement de pratiques, investissement... font partie des outils de prévention et doivent bénéficier de taux d'aides plus favorables. Mais il est essentiel de tendre vers une harmonisation de la gestion des risques au niveau européen.
- Donner la possibilité pour les agriculteurs d'épargner collectivement au sein de fonds mutuels sectoriels de garantie des marges (instruments sectoriels de stabilisation des revenus). Intervention des fonds lorsque l'indice recule de plus de 20 % avec un cofinancement PAC de 70%.
- Proposition d'aide « Starter » à la constitution des fonds qui consisterai en un abondement des cotisations des coopérateurs.
- Création d'un fond européen pluriannuel de gestion de crises agricoles pour que l'action publique soit plus rapide, cohérente et homogène en cas de crise :
 - * Réassurance des dispositifs assurantiels et outils de stabilisation des revenus
 - * Financement de mesures ad hoc
 - * Coordination, évaluation et amélioration des dispositifs

7.1.3. Enjeux et actions secondaires

7.1.4. Sources possibles d'innovation

7.1.5. Sources possibles d'économie

7.1.6. Sources possibles de simplification

7.1.7. Autres remarques

7.2. Forêt

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec la forêt, à la fois les actions de Défense des Forêts Contre les Incendies et les actions de soutien à la filière bois.

7.2.1. Objectifs

--

7.2.2. Enjeux et actions prioritaires

--

7.2.3. Enjeux et actions secondaires

--

7.2.4. Sources possibles d'innovation

--

7.2.5. Sources possibles d'économie

--

7.2.6. Sources possibles de simplification

--

7.2.7. Autres remarques

--

7.3. Hydraulique

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec l'hydraulique, avec notamment les questions de rénovation et d'extension des équipements hydrauliques. Cette thématique sera traitée en lien étroit avec l'étude ProHydra.

7.3.1. Objectifs

--

7.3.2. Enjeux et actions prioritaires

--

7.3.3. Enjeux et actions secondaires

--

7.3.4. Sources possibles d'innovation

--

7.3.5. Sources possibles d'économie

--

7.3.6. Sources possibles de simplification

--

7.3.7. Autres remarques

--

7.4. Industries Agro-alimentaires

Cette thématique couvre tous les sujets liés à l'industrie agro-alimentaire régionale, avec les notions de structuration de filière, de Responsabilité Sociale des Entreprises etc.

7.4.1. Objectifs

- Encourager les initiatives qui permettent de valoriser au mieux les produits et qui développent des liens amont/aval
- Soutenir financièrement le secteur alimentaire régional
- Accompagner les projets de modernisation et d'installation des outils de transformation qui sont indispensables pour une meilleure valorisation des produits, comme une malterie régionale
- Créer des liens forts et durables entre l'amont et l'aval

7.4.2. Enjeux et actions prioritaires

- Augmenter l'attractivité du territoire par le secteur alimentaire, notamment avec le développement de SIQO et/ou HVE et /ou Bio
- Soutenir le secteur de l'alimentation dans leurs démarches de transitions écologiques, comme l'énergie, les conditionnements, approvisionnement local, le gaspillage alimentaire, ...
- Encourager les industriels de la région à s'investir dans des filières, en s'approvisionnant localement en matières premières agricoles régionales. Pour cela, il faudrait fortement encourager l'approvisionnement en filières courtes. Elles permettent au secteur de la transformation de se rapprocher de la production et ainsi de lier l'amont et l'aval. Le passage par les coopératives est une garantie pour ce secteur d'utiliser des matières premières de qualité et traçables, à condition d'une juste valorisation des productions.

7.4.3. Enjeux et actions secondaires

7.4.4. Sources possibles d'innovation

7.4.5. Sources possibles d'économie

7.4.6. Sources possibles de simplification

7.4.7. Autres remarques

7.5. Leader

Cette thématique couvre l'ensemble des thématiques Leader et plus largement développement rural.

7.5.1. Objectifs

--

7.5.2. Enjeux et actions prioritaires

--

7.5.3. Enjeux et actions secondaires

--

7.5.4. Sources possibles d'innovation

--

7.5.5. Sources possibles d'économie

--

7.5.6. Sources possibles de simplification

--

7.5.7. Autres remarques

--

7.6. Investissements (exploitations et entreprises)

Cette thématique couvre tous les investissements liés à l'agriculture.

7.6.1. Objectifs

Pour être à la fois compétitive, de qualité, plus respectueuse de l'environnement, et capable de résilience notamment vis-à-vis des aléas climatiques, l'agriculture de demain devra s'appuyer sur les nouvelles technologies, les pratiques agroécologiques et la formation : optimisation des ressources, recherche variétale, nouvelles techniques de productions, agriculture de précision, développement des circuits courts.

La modernisation des outils de production est nécessaire pour rendre plus attractif le métier d'agriculteur, ainsi, participer au renouvellement des générations.

7.6.2. Enjeux et actions prioritaires

- développer les pratiques vertueuses et d'excellence environnementale des exploitations en lien avec l'efficacité de la consommation d'eau : stations météo collectives, tensiomètres, gestion de l'irrigation, agrivoltaïsme, matériel d'irrigation performant, outil d'aide à la décision, ...
- développer les pratiques vertueuses et d'excellence environnementale des exploitations en lien avec la gestion des effluents : aire collective de lavage toutes filières et/ou de remplissage des pulvérisateurs (et/ou lavage des machines à vendanger), ...
- accompagner la transition agroécologique en aidant les agriculteurs à s'engager dans des démarches environnementales : poursuivre le soutien à l'investissement et au renouvellement de matériel agricole (mécanisation, réduction de la dérive, dispositifs anti-grêle, antigel, etc), soutien au test et à l'achat de produits de biocontrôle (plus chers et souvent plus spécifiques d'un bio-agresseur)
- soutenir les investissements d'outils de transformation et de conditionnement en région, pour une meilleure valorisation des productions, aussi éviter certains gaspillages alimentaires
- intensifier la formation des agriculteurs, des conseillers, et des professionnels du monde agricole
- financer la recherche appliquée sur des thématiques innovantes afin que les coopératives poursuivent leur implication en expérimentation
- poursuivre le financement de la rénovation des vergers

7.6.3. Enjeux et actions secondaires

7.6.4. Sources possibles d'innovation

7.6.5. Sources possibles d'économie

Par la mutualisation des investissements sur un même territoire via les CUMA car les exploitations agricoles partagent le savoir-faire et les coûts.

7.6.6. Sources possibles de simplification

7.6.7. Autres remarques

7.7. Renouveau des générations

Cette thématique touche tous les sujets en lien avec le renouvellement des générations : Dotation Jeunes Agriculteurs, instruments financiers et toute autre mesure où une priorisation peut être envisagée pour les porteurs de projet à l'installation en agriculture.

7.7.1. Objectifs

Actuellement, le renouvellement des générations est insuffisant : nombre de départ supérieur au nombre d'installation. Du fait, d'une situation multifactorielle (attractivité du métier, risque financier et climatique, prix du foncier, ...).

Le système coopératif paraît de plus en plus pertinent pour répondre à ce contexte :

- En apportant des réponses sur la minimisation de l'investissement matériel et financier :
 - * Mutualisation des outils de transformation
 - * Mutualisation des outils de commercialisation
 - * Mutualisation des savoirs et compétences par du salariat partagé
- En apportant des réponses à l'isolement, la difficulté d'acquies des savoir techniques (entraide, accompagnement technique, collectifs d'échanges)
- En apportant des réponses aux conditions de travail, notamment durée du temps de travail (en mutualisant transformation et commercialisation, libération du temps)
- En apportant des réponses à la fragilité de l'agriculteur, de l'éleveur, du paysan, en l'exonérant d'un face à face et d'une dépendance face à l'acheteur
- En apportant des réponses face aux risques élevés de l'activité agricole, notamment débouchés, retournement de marchés, en favorisant la structuration de filières
- En apportant des réponses sur la proximité de la production et sa non délocalisation.

En revanche, les coopérateurs doivent mieux intégrer l'absolue nécessité de l'accueil de nouveaux installés, leur faire de la place, respecter leur orientations et l'apport de nouveautés, ne pas verrouiller les facteurs de production (terres notamment) pour permettre le renouvellement des générations.

7.7.2. Enjeux et actions prioritaires

- Augmenter l'effet de levier grâce aux instruments financiers : opportunité d'un instrument financier pour le foncier et d'un fonds de participation.

* Nous insistons sur la notion de Capital Patient et Peu Onéreux à mobiliser pour le financement du foncier agricole. Une duplication d'un modèle de type « PACA INVEST », ci-dessous, sans modification de ses modalités d'intervention ne nous semble pas être adéquat aux caractéristiques du foncier agricole :

* Modèle type PACA INVEST : le Conseil Régional dote un fonds, et lance un Appel d'Offre pour sélectionner un gestionnaire de fonds. Ce fonds doit respecter les critères d'intervention européen (concurrence)

* Problème repéré : le type de gestionnaire de fonds et les logiques prédominantes sont du domaine du capital risque, avec des niveaux de taux et de durée d'intervention incompatibles avec les caractéristiques de l'écosystème agricole (lourdeur de l'immobilisation en capital, faible rentabilité, faible liquidité)

=

- Instruments financiers actuels :

Certes, il existe déjà des outils / solutions de financement, mais leur dotation en capital n'est pas toujours assurée. Cela ne doit pas décourager le Conseil Régional à soutenir ces outils, notamment les outils de portage de foncier. (cf. SCIC Terre Adonis).

Sur cette thématique du foncier, qui n'est qu'une partie de la problématique du renouvellement des générations, la question de la garantie n'est pas obligatoirement centrale (garantie hypothécaire possible). De même les prêts d'honneur sont une réponse mais qui gagnerait à être confortée par d'autres outils d'intervention hors prêt.

- Ouverture du prêt d'honneur à tous les porteurs de projet : compte tenu de la typologie des installations

7.7.3. Enjeux et actions secondaires

7.7.4. Sources possibles d'innovation

7.7.5. Sources possibles d'économie

7.7.6. Sources possibles de simplification

7.7.7. Autres remarques

8. Position au regard des Règles d'Or

Pour cadrer la concertation, la Région a proposé des Règles d'Or, présentées au Premier Comité des Partenaires.

Indiquer en quoi les réponses de votre structure s'inscrivent dans le cadre proposé et contribuent à l'atteinte des objectifs des Règles d'Or.

4 objectifs techniques :

1. **Diminuer de moitié le nombre de mesures** décrites dans le Programme Régional d'Intervention : 15 types d'intervention maximum

2. **Articuler systématiquement les subventions avec des instruments financiers** pour les mesures d'aide aux entreprises ou exploitations

3. **Supprimer toutes les modulations et bonifications** et imposer un taux d'aide unique par type projet

4. **Cadrer 75% des dépenses éligibles par des forfaits de dépenses ou d'autres coûts simplifiés.**

3 Règles d'Or :

1. **Cibler les subventions FEADER sur les projets de transition environnementale, tout en soutenant plus largement les projets agricoles, forestiers et hydrauliques via des instruments financiers¹**

¹ Vu le cadre budgétaire, il y a une obligation de prioriser les subventions et renforcer l'utilisation des instruments financiers. L'effet de levier des outils financiers (6 euros financés pour 1 euro de dépense publique) et la possibilité de réinvestir plusieurs fois les fonds (effet revolving) doivent permettre de compenser en partie la baisse de FEADER :

2. Questionner les pratiques pour innover²

3. Simplifier le montage de dossier et l'instruction³

- **Recentrer les interventions face à la contrainte budgétaire européenne, nationale et régionale :**
 - n'ouvrir que les mesures essentielles ou financées par des ressources nouvelles
 - jouer sur les taux : baisse du taux d'aide / du taux de cofinancement FEADER
 - diminuer les plafonds de financement
 - prioriser les dossiers et durcir les critères d'éligibilités dans le cadre d'axes politiques plus affirmés en faveur de la transition environnementale
 - limiter les frais de fonctionnement
 - éviter les effets d'aubaine
- **Augmenter l'effet de levier grâce aux instruments financiers :**
 - Un prêt d'honneur pour l'ensemble des installations
 - Un fond de garantie pour l'ensemble des investissements
 - Une avance de trésorerie par prêt sur les projets européens
 - Réflexion à mener sur l'opportunité d'un fonds de portage pour le foncier et d'un fonds de participation.

² Vu la volonté d'innovation, il s'agira d'avoir un PRI plus générique pour être plus souple, oser re formater des mesures anciennes, avec en particulier :

- **Donner de la visibilité aux acteurs, notamment aux GAL, en ayant une visibilité pluriannuelle sur les calendriers,**
- **Encore mieux lier les politiques entre elles et articuler clairement les dispositifs cofinancés par le FEADER et les dispositifs non cofinancés, en concentrant l'utilisation du FEADER sur les projets les plus adaptés**
- **Le PRI sera très peu détaillé et centré sur des objectifs de résultats, le détail des mesures sera décliné dans les appels à projets dont les orientations qui pourront être ajustées chaque année.**

³ Vu le cadrage RH rapporté au nouveau périmètre des mesures à instruire et à la volonté de rendre plus lisible les attendus pour les porteurs de projets, il y a une obligation de simplifier l'instruction des mesures. Pour cela il s'agira de :

- **Limiter les modulations et bonification « ne plus faire de la dentelle »**
- **Eviter les taux de financement différents par mesure, en particulier pour les mesures 16**
- **Limiter le nombre de co-financeurs et imposer des assiettes identiques entre financeurs ou des assiettes totalement disjointes**
- **Ecarter les trop « petits » dossiers (critères d'éligibilité, seuil plancher d'éligibilité)**
- **Développer les coûts simplifiés et en particulier les forfaits de dépenses**
- **Renforcer la dématérialisation, avec droit à l'erreur (possibilité juridique à expertiser)**
- **S'assurer de l'accompagnement nécessaire pour que les dossiers les plus complexes, type mesure 16 (coopération), arrivent proprement finalisés**
- **Tracer mais ne pas instruire en détail les dossiers non retenus en CRP (possibilité juridique à expertiser)**
- **Pour les dossiers récurrents et similaires, ne pas voter chaque dossier mais des forfaits de dépenses (format DJA)**
- **Multiplier les références technico-économiques pour faciliter l'instruction.**

9. Propositions pour améliorer le fonctionnement global du FEADER et sa gouvernance

Ne pas intégrer dans cette réponse les éléments déjà précisés dans la partie 7.

- Réduction des délais d'instruction
- Simplification des démarches
- Optimisation de la chaîne de paiement des aides agricoles et amélioration des délais de versement

10. Filières

1- Grandes cultures

La production de céréales en région Sud est largement dominée par le blé dur, culture emblématique et traditionnelle de la région. Toutefois, la production régionale de cette céréale est aujourd'hui en grande difficulté et connaît, depuis une décennie, un net déclin en termes de surfaces. En effet, entre les semis des automnes 2010 et 2018, le blé dur a vu ses surfaces régionales passer d'environ 55 000 ha à 21 000 ha. De plus, entre les semis 2017 et 2018, ce sont près de 10 000 ha de blé dur qui ont été perdus. La baisse des surfaces de blé dur s'opère au profit d'autres cultures, à plus forte valeur ajoutée (plantes à parfum, arboriculture) ou de jachères, de friches ou de prairies permanentes.

Ce déclin entraîne notamment pour notre région une perte de la biodiversité agricole, mais aussi un faible entretien de nos paysages augmentant considérablement les risques d'incendies.

Les raisons de ce déclin sont multiples : tout d'abord, la forte contrainte climatique en région Sud, qui s'accroît au fil des années, vient pénaliser fortement les rendements de cette culture, comme notamment :

- Une pluviométrie importante à l'automne qui entraîne parfois un report vers le semis d'autres espèces ou, du moins, un décalage important de la date des semis (qui peuvent, suivant les contextes pédoclimatiques, s'opérer jusqu'en janvier voire plus tard),
- Des épisodes ponctuels de gel comme des épisodes prolongés de sécheresses intenses au printemps, pénalisant également ainsi fortement les rendements.

A cela s'ajoute, la diminution du nombre de matières actives disponibles en Europe voire même plus particulièrement en France. Cet aspect vient limiter la compétitivité du blé dur français au profit de gros producteurs (Canada, Italie) ou de pays émergents (Kazakhstan). Les spécificités du marché du blé dur (peu d'intervenants et quelques poids lourds qui dominent les marchés), exacerbent la volatilité des prix de cette production par rapport aux autres céréales. Cette volatilité des prix est source d'instabilité pour le revenu des producteurs régionaux.

Le blé dur en région Sud a donc aujourd'hui plus que jamais besoin de reconquérir ses surfaces historiques. Pour cela, une meilleure valeur ajoutée pour cette production est nécessaire. Les acteurs régionaux de la filière blé dur amont et aval travaillent activement sur le sujet de la valorisation du blé dur. Leurs actions passent notamment par un travail autour des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) qui semblent être des pistes intéressantes pour assurer une certaine plus-value à cette production et ainsi améliorer l'attractivité du blé dur pour les agriculteurs régionaux. La mise en place de ce label s'accompagnerait d'un meilleur revenu à l'exploitant par la garantie d'un prix ou une prime. Néanmoins, ces pistes ne permettront pas a priori d'engager la totalité des producteurs.

La Coopération Agricole Sud soutient donc deux propositions liées à la culture du blé dur en région :

- La consolidation des aides surfaciques couplées à la culture de blé dur,
- Et la considération par la PAC du blé dur en tant que culture intrinsèquement distincte du blé tendre.

De réelles aides surfaciques couplées pour la culture de Blé Dur :

La Coopération Agricole Sud soutient la mise en place d'une réelle aide surfacique couplée à la production de blé dur en région. Cette aide devra être d'un montant suffisant pour pérenniser la filière. L'aide proposée dans le cadre de la PAC actuelle a malheureusement démontré qu'elle n'était pas suffisante pour soutenir et maintenir les surfaces de blé dur dans notre région de production traditionnelle. Cette aide doit à tout prix être revalorisée et prendre en compte la totalité des contraintes qui pèsent sur les producteurs de blé dur en région Méditerranéenne pour que la région retrouve à minima son niveau de production antérieur.

Reconnaitre le blé dur comme une culture à part entière :

Le blé dur est une culture dont la productivité et la qualité sont fortement dépendantes des conditions de fin de cycle. Elle est en cela différente du blé tendre qui tend à mieux supporter les aléas climatiques et dont les exigences des acheteurs en termes de qualité sont différentes. Ces deux cultures n'ont donc ni les mêmes pilotages ni les mêmes marchés. Pourtant, le blé dur n'est pas reconnu comme une culture à part entière et est assimilé au blé tendre, notamment dans la partie verdissement de son premier pilier. Le blé dur n'est donc pas considéré comme une culture contribuant à la biodiversité et à la diversité des assolements.

2- Fruits et Légumes

Points de vigilance

La mise en œuvre très différente de l'OCM F&L dans les pays de l'UE dans le cadre du « New Delivery Model » qui pourrait induire un déséquilibre entre les OP.

La PAC doit protéger davantage les agriculteurs et empêcher les distorsions de concurrence entre pays. Elle doit interdire les importations de produits ne répondant pas à nos critères sanitaires et environnementaux européens. Nous avons besoin d'une agriculture écologique, vertueuse et à taille humaine, or aujourd'hui, rien n'est fait pour se protéger des produits importés qui ne respectent aucune norme.

Les subsidiarités des Etats ne doivent pas créer de distorsions.

Objectifs :

En lien avec les OP et AOP

- Soutenir les OP qui accroissent leur concentration dans le temps (nombre de producteurs membres ou augmentation de la valeur de la production commercialisée) via une bonification de leur taux d'aide.
- Préserver les objectifs et les critères de reconnaissance des OP
- Mettre en place des OP dans d'autres secteurs que celui des F&L.
- Les critères de reconnaissance des OP qui pourraient bénéficier de Programmes Opérationnels doivent être identiques à ceux des OP F&L.

En lien avec les programmes opérationnels :

- Faire évoluer les critères d'éligibilité afin de mettre en place de nouvelles mesures environnementales dans les Programmes Opérationnels, qui permettront aux OP de répondre aux objectifs du Green Deal et des politiques qui en découlent.
- Supprimer la notion de « surcoût de l'action par rapport au coût de la pratique standard » applicable aux mesures environnementales. L'intégralité du coût de la mesure environnementale doit être éligible.
- Ne pas attribuer de Programmes Opérationnels aux organisations interprofessionnelles quelles qu'elles soient.
- Prévoir un dispositif de gestion des crises graves via un abondement

En lien avec les aides couplées :

- Le maintien de ces aides couplées, pour les secteurs de production très spécifiques (tomates d'industrie, de poires williams, bigarreaux, pêches pavie) et en grande difficulté.

Compétitivité des productions

- Maintenir l'aide aux investissements pour la rénovation du verger. Elles sont très importantes pour le développement des surfaces et pour le renouvellement variétal afin de répondre aux exigences techniques, environnementale, sanitaires, sociétale et économiques de la filière fruitière.

La structure accepte de respecter le format imposé des contributions et elle accepte que sa contribution soit publique et publiée sur le site <https://europe.maregionsud.fr/leurope-sengage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/>.

Date et signature du représentant légal

Le 5 août 2020

Stéphane Honorat



Président
La Coopération Agricole Sud